



EN DIRECT DE LA FRIJQ

Jeudi, 23 mars 2023

Bonjour chers membres,

Nous souhaitons vous transmettre ces quelques informations au nom des membres du conseil d'administration et de la direction de la FRIJQ.

Planification Stratégique 2023-2026

Le conseil d'administration a mis en place un comité Ad hoc de la prochaine planification stratégique 2023-2026 qui est composé des membres suivants : Mélanie Arseneault, Nadia Landry, Alexandra Pelletier, Michel Tremblay et Mario-Olivier Massie. Ils seront accompagnés d'un consultant externe afin de mettre en place les orientations stratégiques de votre Fédération et ce en vue des prochaines négociations 2025 -2030 et de l'approche des 25 ans de la fondation de la FRIJQ en 2025.

Pour cette planification stratégique nous comptons sur votre collaboration qui sera requise et surtout fort appréciée dans le cadre d'un sondage qui vous sera transmis, dans les prochaines semaines, par notre consultant, via la plateforme Monkey Survey. Vous serez avisé de la date.

Accueil d'une nouvelle ressource

Comme vous le savez, plusieurs ressources ont dû fermer leur porte au cours des dernières années et ce, pour différentes raisons. Nous sommes donc heureux de vous annoncer qu'une nouvelle ressource de neuf (9) places (6 à 18 ans) se joindra à la Fédération à compter du 1^{er} avril prochain. Cette première ressource s'implantera sur le territoire de la rive-sud de Québec/CISSS Chaudière-Appalaches, et plus précisément, à Saint-ange en Beauce. Nous accueillons avec nous, madame Nancy Veilleux, en tant que nouvelle membre de la FRIJQ.

Entente Nationale

Considérant que certains d'entre vous avez **des interrogations** concernant la lettre d'entente-D qui concerne la mesure d'atténuation de l'écart salarial (**MAES**).

Qu'après vérification auprès du MSSS, le taux horaire maximal (plafond) au 1^{er} avril 2023 pour cette prime restera celui du taux actuel soit de **25.63 \$** qui s'inspire de la rémunération d'un emploi jugé analogue soit celui d'auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS), qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022. Pour connaître le taux maximal applicable au 1^{er} avril 2023, il faudra attendre le résultat de la négociation nationale des grands syndicats qui sont en négociation.

Pour ce qui est de l'augmentation de la MAES **au 1^{er} avril 2023**, la prime salariale maximale passera de 5.50 \$ à **5.75 \$ de l'heure** selon l'Entente nationale. Ne pas oublier que le **maximum(plafond)** à payer est de **25.63 \$** incluant la prime salariale. À titre d'exemple : Salaire de 19.88\$ + la prime de 5,75\$ = 25.63\$.

En ce qui concerne **l'échelle de rétribution** reliée au soutien ou à l'assistance établie en fonction du niveau de service requis pour l'utilisateur, celle-ci demeure au **taux actuel 2022-2023** selon le tableau à la page 3 de l'Entente nationale modifié (août 2022), et qu'aussitôt que les grands syndicats auront complété leurs négociations avec le gouvernement, considérant que nous **bénéficiions de la clause remorque** tel que stipulé dans l'Entente nationale de juillet 2021 vous recevraient le paiement d'un rétroactif des augmentations qui auront été négociées par les grands syndicats.

Taux frais d'accompagnement

Rappelez-vous que le taux des **frais de kilométrage est passé de 0.54 \$ à 0.59 \$ du km** depuis décembre dernier selon le circulaire du conseil du trésor. Veuillez vous assurer que votre établissement respecte ce taux.

Mesure d'exigences particulières (MEP)

Nous tenons à remercier le comité *ad hoc*, composé de Mélanie Arseneault, Martin Monté, Éric Bédard et Mario-Olivier Massie, pour avoir déposé, en votre nom, auprès du MSSS le 28 février dernier, le document de présentation sous le titre ***Décloisonnons la mesure d'exigences particulières (MEP)***, dans le but d'obtenir la reconnaissance de nouvelles formations et la modification de la procédure ministérielle qui concerne l'acceptation de la MEP par l'établissement et le MSSS.

Dès que nous aurons plus d'informations, nous vous en informerons le plus rapidement. D'ici-là, **l'actuelle liste de reconnaissance des diplômes** datant de juillet 2019 demeure en vigueur.

Loi 90 (Gestion du médicament)

La FRIJQ a entrepris les démarches nécessaires auprès du MSSS lors de nos rencontres avec eux et lors des comités locaux de concertation auxquels nous participons, concernant les frais à déboursier pour la formation de votre personnel pour la loi 90 sur la gestion du médicament.

Nous vous demandons, dès que vous aurez une demande de la part de votre établissement pour inscrire votre personnel à cette formation, de nous en informer le plus rapidement possible car les frais liés à cette formation sont payables par votre établissement et non par votre ressource.

Programme de formation continue et perfectionnement 2023-2024

Déjà la fin de notre premier programme de formation continue et perfectionnement de la FRIJQ 2022-2023, avec la participation de plus 150 personnes pour cette première cohorte. Nous sommes déjà à planifier la programmation 2023-2024 qui débutera en mai prochain, selon la demande de vous, les ressources.

Le programme de formation 2023-2024 vous sera transmis dans les prochaines semaines, après acceptation par le conseil d'administration. Une présentation aura lieu lors de notre rencontre de formation et d'information qui se tiendra le mardi, 6 juin prochain.

Rencontre CRDI du GRAND MONTRÉAL

Le conseil d'administration et la direction vous informe qu'une **rencontre** aura lieu le **mercredi 10 mai** prochain de 16 h 30 à 19 h à la salle Émeraude du **Holiday Inn Laval** situé au 2900, boulevard le Carrefour à Laval, avec les ressources qui proviennent des centres en déficience intellectuelle/trouble envahissant du développement **CRDI-TED** du grand Montréal. Cette rencontre fait suite à des communications avec la direction de la FRIJQ par certaines ressources qui désirent échanger sur leurs problématiques au quotidien. Une invitation sera transmise à ce groupe sous peu avec le formulaire d'inscription et le déroulement de la rencontre.

RAPPEL À VOTRE AGENDA

Rencontre de formation et AGA 2022-2023

Nous vous invitons à **inscrire à votre agenda** le **mardi, 6 juin prochain** à **l'hôtel Imperia de Terrebonne** pour une rencontre de formation et d'information qui **débutera à compter de 13 heures**. Cette réunion sera suivie de **l'assemblée générale annuelle 2022-2023 à 16 heures** et la journée se conclura par un **cocktail dînatoire** à 17 heures. Vous recevrez, dans les prochaines semaines, le formulaire d'inscription accompagné de l'horaire préliminaire de la journée et de l'avis de convocation pour l'AGA 2022-2023.

Horaire du bureau et congé Pascal

Un petit rappel que les heures régulières d'ouverture du bureau de la permanence sont du **lundi au jeudi**, de 8 h 30 à 16 h.

Pour la période du **congé Pascal**, le bureau sera fermé **du jeudi, 6 avril 2023 au lundi, 10 avril 2023, inclusivement**.



Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter
JOYEUSES PÂQUES !

Nous vous remercions, encore une fois, de votre collaboration habituelle et vous rappelons que, si vous avez des questions ou besoin de support, vous pouvez nous contacter à l'adresse info@frijq.ca ou momassie@frijq.ca, il nous fera plaisir de vous assister.